

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information Développement Durable Autorité Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56

Courriel: ac-dreal-ara@developpement-

durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2019-ARA-AUPP-00728

Nº Garance: 2019-005462

Intitulé du projet : Révision du PLU

Localisation: Commune de Nances dans le département de la Savoie

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 30/04/2019

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 30/07/2019

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour Rouble directive par Délégation, Pôle Autority Environnementale

Yves MEINIER

DREAL AUVERGNE – RHÔNE – ALPES / Servie CIDDAE
5, Place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr